Souesmes Info

N° 44
Décembre 2014

La Mairie est ouverte du Lundi au Samedi de 9h à 12h et de 13h45 à 18h
8 rue du Bois - 41300 SOUESMES - Tél 02 54 98 83 14 - Fax 02 54 98 84 49
Site Internet : www.souesmes.fr E-mail : mairie.souesmes@wanadoo.fr

le mot du Maire

Chères Souesmoises, chers Souesmois,

L'année 2014 s'achève pour laisser place à 2015. La nature s'est endormie en attendant le renouveau apporté par le printemps. Les fêtes de fin d'année sont l'occasion de se retrouver en famille ou entre amis. J'ai une pensée pour les personnes qui se retrouvent seules, cette solitude est difficile à vivre.

La situation économique de notre pays ne s'arrange malheureusement pas : des entreprises ferment leurs portes entraînant chômage et misère. Même en voulant rester optimiste, je reste réaliste en souhaitant que cette crise interminable cesse. Notre village fait face à cette situation mais nous savons que l'Etat va diminuer ses dotations, réduire le service public. Le milieu rural subit de plein fouet ces désagréments et les communes ne pourront sans cesse se substituer aux services de l'Etat car les finances des villages ne le permettent pas.

Je tiens, au travers de ce mot du maire à remercier tous les bénévoles des associations, nos commerçants, nos artisans qui pris dans cette tourmente résistent tout de même. Certains ouvrent des commerces et je pense à l'épicerie fine de produits régionaux « O Délices de l'Escapade ».

2015 sera une année électorale : conseillers territoriaux en mars et conseillers régionaux en décembre.

A toutes et tous je souhaite une excellente année 2015 et **vous convie à la traditionnelle cérémonie des vœux le mercredi 7 janvier à 18h30 à la salle des fêtes.**

Amicalement,
Jean-Michel DEZELU

s o m m a i r e

Édito de M. le Maire ..... p 1
11 novembre ..... p 2
Défibrilateur ..... p 2
Comptes-rendus du conseil municipal ..... p 2 à p 5
SIVOS - Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) ..... p 5 à p 6
Bibliothèque ..... p 6
Les Journées Européennes du Patrimoine 2014 ..... p 7 à p 8
La vie Associative locale ..... p 8 à p 12
À propos de ..... p 13
Rappel ..... p 13 à p 14
Infos ..... p 15
Recensement, Numéros utiles ..... p 16

11 NOVEMBRE 2014

Lors de l'exposition sur le centenaire de la guerre 1914-1918 à la mairie

DÉFIBRILLATEUR AUTOMATIQUE EXTÉRIEUR

Un Défibrillateur Automatique Extérieur (adulte/enfant) est installé dans la cour de la mairie accessible à tous

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 23 MAI 2014

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 30 avril 2014 est approuvé à l'unanimité.

Décisions modificatives budgétaires
Budget commune :
- Chapitre 011 :.....+ 33 000
- Chapitre 023 :.....- 33 000
- Chapitre 204 :.....- 33 000
- Chapitre 021 :.....- 33 000

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

Décisions modificatives budgétaires
Budget eau :
- Chapitre 001 :.....+ 40 898,07
- Chapitre 027 :.....- 0,07
- Chapitre 023 :.....+ 34 082
- Chapitre 027 :.....+ 6 816

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les modifications budgétaires proposées.

Création de poste :
Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création d'un poste d'adjoint technique principal de 2e classe à temps complet.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 23 MAI 2014 (suite)

Proposition d'adhésion à l'Agence Technique Départementale :
Le conseil municipal approuve le projet de statuts de l'Agence Technique Départementale, décide d'adhérer à cette agence, désigne monsieur Jean-Michel DEZELU pour représenter la commune de SOUESMES et accepte de verser la participation dont le montant annuel sera proposé au conseil d'administration à 1 € par habitant.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 3 JUILLET 2014

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 23 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2013 :
Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2013 :
Monsieur le Maire présente le rapport annuel où figurent les indicateurs techniques et financiers sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la lecture de ce rapport.

Demande de subvention LEADER :
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention LEADER pour financer l'étude concernant un Conseil d'Orientation Energétique du Patrimoine de la commune.

Demande de subvention travaux assainissement :
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Loire Bretagne pour des travaux de rénovation du réseau d'assainissement d'un montant de 950 000 € HT.

Vente bois de chauffage :
Le conseil municipal,
Décide de rajouter la clause suivante dans le règlement de la vente de bois façonné : « il sera tiré au sort 5 personnes complémentaires pour réattribuer les lots qui n'auraient pas été payés au 30 novembre de l'année »,
Prend connaissance de la localisation des lots de bois (parcelle forestière n° 16),
Fixe le prix de vente du stère de bois sur pied à 4 €,
Fixe le prix de vente du stère de bois façonné à 30 €,
Prend acte que la vente aura lieu le vendredi 26 septembre 2014 à 18 heures à la mairie,
Précise que la période d'inscription est fixée du 1er septembre au 25 septembre 2014.

Convention avec GRDF :
Le conseil municipal accepte de mettre à disposition de GRDF des emplacements sur la mairie et sur l'église afin d'y installer des concentrateurs permettant un système de comptage évolué chez les particuliers par le déploiement généralisé de compteurs communicants gaz, approuve la convention qui lui est présentée et autorise le Maire à la signer.

Constitution de provision pour litige :
Le conseil municipal constitue une provision pour litige de 15 000 € pour le contentieux opposant la commune à monsieur AUGER G. et madame AUGER L., à propos du bien situé 5 rue de la Grenouillère, décide d'ajuster le provision en fonction de l'évolution du risque, décide de reprendre la provision si le risque vient à disparaître, rappelle que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6875.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :
Le conseil municipal prend acte de la signature de marché avec l'entreprise CITEOS pour l'entretien du réseau de l'éclairage public. Ce marché d'une durée de 5 ans a été signé pour un cout annuel de 11 822,40 € HT.

Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat :
La municipalité apporte son soutien à l'Association des Maires de France pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Divers :
La commission « Histoire du patrimoine » est élargie aux personnes suivantes :
Jean-Pierre LEGRAND • Claudine PENAGE
Montaine DESPRE • Denise BARNICOT
Annie CARPENTIER (jusqu'aux journées du patrimoine 2014)
Jean-Marcel FONTAINE (jusqu'aux journées du patrimoine 2014)

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 2 OCTOBRE 2014

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 3 juillet 2014 est approuvé à l'unanimité.

Requête pour station épuration :
Le conseil municipal autorise le maire à ester en justice pour la suite à donner à l'affaire opposant la commune à la SAUR et désigne le SELARL CASADEI-JUNG d'Orléans pour défendre les intérêts de la commune.

Convention de prestation de service :
Le conseil municipal approuve la convention à passer avec la communauté de communes pour fixer les conditions de mise à disposition d'agents, notamment dans le cadre du périscolaire mais aussi pour toute autre intervention.

Exonération Taxe Aménagement :
Le conseil municipal décide d'exonérer totalement de taxe d'aménagement les abris de jardins soumis à déclaration préalable, précise que les abris de jardins qui seront réalisés dans le cadre d'un projet de construction soumis à permis de construire restent taxables.

Remboursement facture téléphone :
Le conseil municipal demande à VEOLIA le remboursement de 120 € des frais de téléphone de la station de déferrisation payés à tort par la commune.

Demande achat terrain :
Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de Mr et Mme TESSIER concernant leur demande d'acquérir un terrain appartenant au domaine public de la commune.

Aménagement de sécurité :
Suite à la demande de Mr GUELAFF faisant part du non-respect de la limitation de la vitesse à 50km/h sur l'avenue du 11 novembre, le conseil municipal décide de faire poser des plateaux surélevés sur cette voie.
Suite à la demande de Mrs GARNIER et WISEMAN qui font part de la vitesse excessive des véhicules venant de Pierrefitte, le conseil municipal transmet leur courrier au Conseil Général, compétent en la matière sur cette portion de départementale.

Prise de compétence du Pays de Grande Sologne pour l'élaboration, la gestion et le suivi d'un schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) :
Le conseil municipal valide le périmètre du Pays de Grande Sologne comme périmètre SCoT et approuve la modification de l'article 4 des statuts de ce syndicat pour la prise de la compétence portant sur l'élaboration, la gestion et le suivi du SCoT.

Habilitation statutaire des certificats et autorisations d'urbanisme :
Le conseil municipal approuve la modification de l'article 4 des statuts qui sera ainsi complété : le Syndicat Mixte du Pays de Grande Sologne peut se voir confier par un ou plusieurs EPCI et communes membres l'instruction des certificats et autorisations d'urbanisme par voie de convention en application des articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme.

Projet de ligne à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont - Lyon (POCL) : contre le tracé ouest.
A la majorité (1 abstention : Jackie RICARANT) le conseil municipal s'oppose au tracé ouest de cette ligne traversant la Sologne.

Modification de la composition du bureau du Pays de Grande Sologne :
Le conseil municipal approuve la modification de l'article 6 des statuts de ce syndicat : le nombre de membres du bureau qui est actuellement de 11 sera porté à 12.

Composition CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :
Sont désignés :
Titulaire : Monsieur Jean-Michel DEZELU
Suppléant : Monsieur Jean-Louis BEAUJEAN

Composition commission accessibilité à la C.C.S.R. :
Sont désignés :
Titulaire : Madame Maryse SENE
Suppléant : Monsieur Jean-Michel DEZELU

Reversement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales à la C.C.S.R. :
Le conseil municipal accepte de reverser à la C.C.S.R. la quote-part du FPIC encaissée par la commune qu'aurait dû percevoir la C.C.S.R.

Divers :
- Monsieur Jackie RICARANT s'inquiète de la fermeture de la poste pour la période du 13 au 18 octobre 2014 inclus et des désagréments que cela occasionne aux usagers.
- Monsieur Christian DAMAY annonce la représentation du spectacle « Ceux de l'arrière » qui sera proposé le 07 novembre prochain à la salle des fêtes.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL DU 5 NOVEMBRE 2014

Approbation du dernier compte-rendu :
Le compte-rendu de la séance de conseil municipal du 3 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Subventions 2014 :
Le Conseil Municipal accorde les subventions suivantes :

* Solognote de Souesmes	2 500 €
* Souesmes Loisir Animation	1 700 €
* A.D.M.R.	627 €
* Jeunes Sapeurs-Pompiers Salbris	150 €
* Union Musicale Ferté-Imbault	250 €
* Chorale Chanterelle Salbris	250 €
* Chambre Métiers Loir-et-Cher	180 €
* Association Judo Salbris	300 €
* Association Conciliateurs Justice Loir-et-Cher	100 €
* Association Gymnastique Salbris	240 €
* Association Refuge Animalier de Sologne	728 €
* MFR Gien	50 €
* Secours Catholique Loir-et-Cher	200 €
* BTP CFA du Loir-et-Cher	65 €
* Association danse classique de Salbris	60 €
* Salbris tir à l'arc	60 €
* Artistement Vôtre en Sologne	250 €

Dotation de solidarité rurale :
Le Conseil Municipal approuve le projet d'implantation de 2 plateaux surélevés sur l'avenue du 11 novembre pour un montant de travaux estimé à 18 120 € et sollicite de monsieur le président du Conseil Général une aide financière au titre de la Dotation de Solidarité Rurale.

Convention avec S.F.R. :
Le Conseil Municipal approuve le renouvellement de la convention avec SFR pour la mise à disposition d'emplacements sur le château d'eau de Souesmes afin de lui permettre de pérenniser ses installations et poursuivre ses investissements.

Legs TH.E LARCHEVEQUE-ROBERT :
Le Conseil Municipal arrête le montant du legs à la somme de 2 395,32 €.

Décisions prises dans le cadre de la délégation :
Signature d'un contrat pour la vérification des cadrans, des cloches et de la centrale électronique de l'église avec la SAS GOUGEON pour une dépense totale de 1 164 € HT pour 6 ans.
Groupement avec la ville de Salbris et la communauté de communes de la Sologne des Rivières afin de lancer une consultation groupée pour les assurances.

Vente de matériel réformé :
La Conseil Municipal autorise la vente au plus offrant de l'élagueuse « ROUSSEAU » et fixe la date de remise des offres au 31 janvier 2015.

Divers :
Suite aux fréquentes fermetures du bureau de poste de Souesmes et au mécontentement de nombreux administrés, monsieur le Maire va adresser un courrier à la direction de la poste.

SIVOS - Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires)

Début d'année scolaire (septembre/octobre) :
Dans le cadre de la mise en œuvre des rythmes scolaires voici ce qui a été mis en place par le SIVOS de Pierrefitte/Souesmes depuis le 2 septembre :

- Pour les enfants scolarisés à Souesmes
Les TAP se déroulent les lundis et les jeudis de 15h35 à 16h25 (55mn dont 35mn d'activité) et sont pris en charge par les animatrices du centre aéré. Nous avons également l'aide d'une maman d'élève en bénévolat.
Nous avons 40 inscrits sur les TAP, 33 (septembre/octobre) et 32 (novembre) en garderie.
Tout au long de l'année, les activités s'articuleront autour du thème des « drôles de petites bêtes ».
Les séances commencent par une activité rythmique pour tous les enfants puis différents ateliers sont proposés soit chants et contes, soit jeux de société et décoration d'une fresque.

La garderie se déroule les mardis et les vendredis de 16h à 16h25 (25mn) avec des animatrices du centre aéré (septembre et octobre).
Elles peuvent proposer de petits jeux collectifs, des contes ou laissent les enfants jouer dans la cour.

	Septembre	Octobre
Total d'inscrits à l'école	44	44
Fréquentation TAP du lundi	38	37
Fréquentation garderie du mardi	32	31
Fréquentation TAP du jeudi	38	37
Fréquentation garderie du vendredi	30	30

- Pour les enfants scolarisés à Pierrefitte/Sauldre
Les TAP se déroulent les mardis et les vendredis de 15h05 à 16h10 soit 1h05 dont 40mn d'activité : perte de temps (attente de tous les enfants, appel, mise en route, déplacements). Ceux-ci sont pris en charge par les animatrices du centre aéré.

SIVOS - Bilan des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) (suite)

La première semaine les enfants ont découvert les 3 ateliers proposés : origami, jeux de société et jeux extérieurs afin d'en choisir un jusqu'aux vacances de la Toussaint. Ils changeront d'activité au retour des vacances et ce jusqu'à la période de Noël.

	Septembre	Octobre
Total d'inscrits à l'école	56	56
Fréquentation TAP du mardi	47	44
Fréquentation TAP du vendredi	50	42

1er bilan de ces TAP :

- Enfants pas toujours faciles et attentifs, plus de « violences physique et verbale » chez les plus grands.
- Les enfants apprécient le temps des TAP
- Bonne communication avec l'équipe des enseignantes.
- Mairies et SIVOS sont à l'écoute des demandes. Nous attendons vivement la fin des travaux pour accueillir les enfants dans des espaces plus adaptés et moins bruyants.

LES ECHOS DE LA BIBLIOTHEQUE :

Ouverture : mercredi de 14 h à 17h30 et samedi de 9h30 à 12 h

La bibliothèque a fêté ses 10 ans. Depuis le 24 avril 2004, les bénévoles ont accueilli de nombreux lecteurs et lectrices, les enfants de l'école et du centre de loisirs. Elles ont œuvré pour que le choix mis à votre disposition soit le plus large possible, leur but étant de vous satisfaire en faisant évoluer cet espace culturel municipal.

Le 17 Mai dernier, la commune nous a permis de mettre à l'honneur cinq de nos lecteurs, les plus anciens et les plus assidus, en leur offrant un bel ouvrage. Nous avons pu aussi faire plaisir aux enfants en récompensant leurs œuvres à travers un concours de dessins et une remise de livres aux plus petits. Tout ceci dans le cadre d'une exposition sur le jardin.

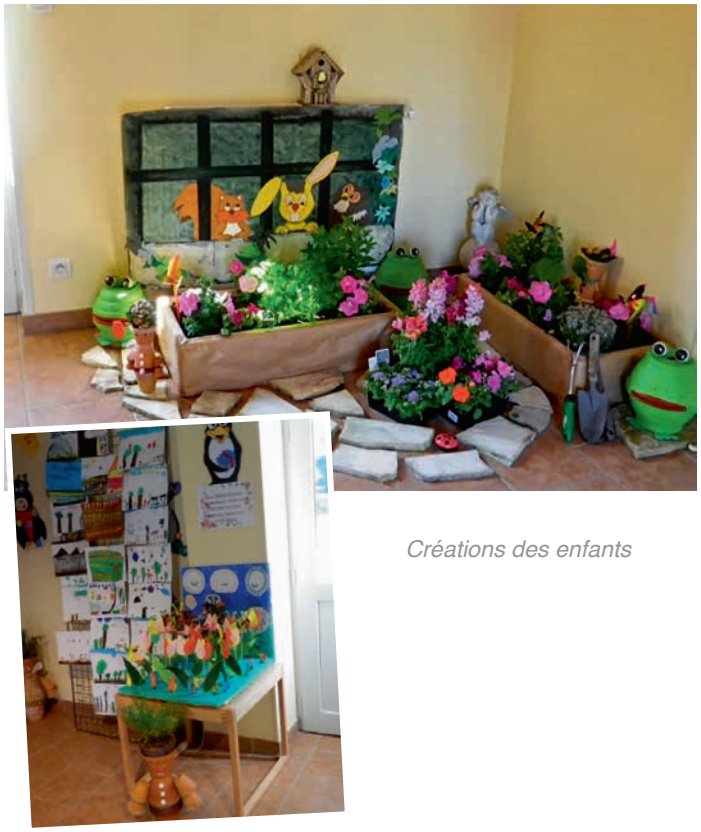

Créations des enfants

Nous remercions tous ceux qui y ont participé : les employés communaux, l'école, le centre de loisirs et toutes les personnes qui ont répondu à notre invitation. Merci à monsieur le maire et aux conseillers municipaux.

Nous sommes toujours à votre disposition : les portes sont largement ouvertes à ceux qui ne connaissent pas encore ce lieu de rencontre, de lecture, d'échanges et de savoir.

Remise des prix

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2014

Les Journées Européennes du Patrimoine 2014 nous ont permis de mettre l'accent sur «L'histoire des communaux de Souesmes» et d'organiser des festivités sur la chasse.

Pour commencer ces journées, nous avons assisté à la cérémonie célébrée en hommage à Saint-Hubert, patron de la chasse et de la nature.

La plaque de Saint-Hubert

Hommage à Saint-Hubert

Dans l'église, nous avons chanté accompagné d'une guitariste. Les enfants ont allumé des lucioles en présence des sonneurs, des chiens et d'oiseaux de proie.

Puis des chasseurs ont tiré des coups de fusil comme il était de coutume pour la sortie des mariés (Josiane et Michel HARRAULT, bien connus dans le village).

Sortie de l'église

Les mariés

Accompagné du public, un cortège s'est ensuite rendu au château de Souesmes sous la pluie… sans doute pour nous rappeler que la période de chasse se situe en automne et en hiver et que tous les chasseurs sont équipés pour la pluie !

Monsieur et Madame de VULPILLIERES ont accueilli le public au château en mettant à notre disposition leur grande salle pour l'inauguration officielle de ces journées par Monsieur le Maire.

Dans l'après-midi le parc du château s'est animé. Les chiens de meute de Monsieur et Madame LANGLAIS, les chiens de sang de Monsieur SUCHAUD et les chiens d'arrêt de Monsieur CRESTANI ont montré leur savoir-faire sous le regard vigilant des oiseaux de proie de Thomas GARRIDO et de ses collègues.

C'est ensuite le départ du château en direction de la salle des fêtes où les furets de Monsieur FRIQUET attendent pour courir un tiercé. Mais les furets sont un peu récalcitrants (aucun lapin en vue sans doute…) même s'ils apprécient les «cocoricos» de leurs voisins, les faisans du GAEC LE BIHAN Frères.

Et c'est l'entrée dans la salle des fêtes… La collection de pièges de Monsieur MARCILHAC attire les regards. Clément DEPARDIEU rappelle comment faire les cartouches. Des films réalisés en 1989 par Raymond SOUCHET et en 1991 par la famille LE BIHAN ainsi que les souvenirs de chasse d'un groupe de chasseurs de Souesmes filmés par Amélie RINGEARD sont réunis dans une vidéo. Des photos et des documents sont exposés ainsi que les aquarelles peintes par Monsieur IMBERT qui offre un dessin fait sur place aux visiteurs.

Le travail des enfants de l'école Monique ALLORY et de l'ACCUEIL de LOISIRS rehausse en couleur et en gaîté l'exposition. Les panneaux d'informations prêtés par la Fédération de Chasse du Loir et Cher par l'intermédiaire de Gilles PAJON rendent ludique la chasse pour les non-initiés.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE 2014 (suite)

Pour conserver le souvenir de ces journées, Jean-Jacques BIENVENU, Noël GAILLARD et Hervé RENAUDINEAU ont photographié les moments forts de cette manifestation qui ont été projetés pendant l'exposition.

Quant au concours photos les résultats sont les suivants :
1er prix Jean-Pierre GAUCHER
2e prix Thierry GENEVIER
3e prix Joël DELAIZÉ

Le dimanche après-midi, une cinquantaine de personnes ont assisté à la conférence sur les 150 ans du clocher de l'église.

Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé, de près ou de loin, à l'organisation de ces Journées Européennes du Patrimoine 2014 !

Les membres de la commission «Histoire du Patrimoine» de Souesmes

La Vie associative locale

CLUB DU 3ÈME AGE :

BILAN
- **11 juin -** Sortie à Paris : enregistrement de l'émission « Questions pour un champion » avec 32 participants.
- **24 juin -** Repas de fin de saison : 70 personnes
- **Du 30 août au 5 septembre -** Voyage en Velay à Tence (Haute-Loire) - 35 participants - belle semaine ensoleillée avec visite de Lyon, du Puy-en-Velay et de belles promenades en moyenne montagne.
- **1er octobre -** Journée organisée par la société « bleu voyage » à Bry-sur-Marne avec 32 personnes.
- **14 octobre -** Repas d'automne avec 64 convives
- **25 octobre -** Concours de belote avec 48 personnes

A VENIR :
- **20 décembre -** Fête de Noël du Club
- **13 janvier 2015 -** Assemblée générale du Club

ASSOCIATION DE PÊCHE « LE GARDON» :

- **14 juillet :** Dans le cadre des animations organisées par le SLA et notre association 25 enfants de moins de 13 ans ont participé au concours de pêche.

Toutes ces mines réjouies et ces yeux qui pétillent d'impatience, attendent le moment où ils pourront enfin choisir la récompense tant convoitée et bien méritée.

Merci à ces petits courageux, à leurs familles et amis et à toutes les personnes qui prennent le temps de nous rendre une visite bien sympathique, sur les berges de l'étang des « LANDES ». Tous ces gestes d'amitié nous font agréablement plaisir et nous encouragent à poursuivre ce type d'activités.

Plan d'eau la « carrière » :
Passion - patience - technique sont récompensées.
Après la photo, cette magnifique carpe commune de 13 kg et 95 cm de long a immédiatement été replacée dans son milieu naturel.
Bonnes fêtes de fin d'année et rendez-vous en 2015 pour de nouvelles aventures.

L'équipe du « GARDON »

GROUPE THEATRAL DE SOUESMES :

Depuis début septembre, nos répétitions ont repris pour la dix-neuvième année. Deux nouveaux acteurs nous ont rejoint (des jeunes !). Au début de l'année prochaine nous vous proposerons une pièce en 3 actes : « L'auberge du CARAMEL ». Soyez assurés que, comme tous les ans, le rire sera au rendez-vous.

Les dates de représentations à Souesmes sont les suivantes :
• Samedi 7 mars - 21h00
• Dimanche 8 mars - 15h00
• Vendredi 13 mars - 21h00
• Samedi 14 mars - 21h00
Pour les autres communes :
• Ménétréol-sur-Sauldre : samedi 28 mars - 20h30
• Nouan-le-Fuzelier : vendredi 10 avril - 21h00
• Pierrefitte-sur-Sauldre : samedi 18 avril - 21h00

Le groupe Théâtral a tenu son assemblée générale le jeudi 30 octobre 2014. La composition du bureau est désormais la suivante :
Président : Guy Simonneau
Vice-Présidente : Jacqueline David

Secrétaire : Marie-José Ruellé
Sécrétaire adjointe : Sandrine Mornas

Trésorière : Joëlle Simonneau
Trésorier adjoint : Fred Brucker

Donc rendez-vous en début d'année prochaine, passez de bonnes fêtes de fin d'année et que 2015 vous apporte tout ce que vous souhaitez !

La troupe du Groupe Théâtral de Souesmes

ARTISTEMENT VÔTRE EN SOLOGNE :

Le 14 juin 2014 à la salle des fêtes de Pierrefitte-sur-Sauldre, dans une ambiance cabaret, le récital de Philippe VERNISSE nous a charmés avec des textes pleins de poésie et de réalisme qu'il a écrits et composés. La salle a participé et chanté avec lui l'un de ses titres «Comme une chanson», une composition originale avec des couplets pleins de tendresse et d'amour et des refrains empruntés à Montand, Trenet, Brassens, Souchon et bien d'autres encore...
Le 12 octobre 2014, dans l'église de Souesmes, une formation de 3 violoncellistes «Le violoncelle parle» a enchanté notre après-midi. Ce trio a su captiver un public venu très nombreux avec une interprétation musicale de grand talent et des commentaires pertinents, pédagogiques et ludiques.
«Artistement Vôtre en Sologne» vous donne maintenant rendez-vous :

• à Souesmes, les 21 et 22 février 2015 pour une exposition d'artistes locaux «Les talents cachés de Souesmes». Vous aimez peindre ? Vous aimez dessiner ? Alors n'hésitez pas à vous faire connaître au 06 20 38 12 29
• à Pierrefitte-sur-Sauldre, présentation d'icônes écrites par Mylène LAURE les 5 et 6 avril 2015.

AMICALE PAROISSIALE :

Par un beau dimanche du début juillet, le loto de l'été a rassemblé plus de 100 personnes sous le chapiteau du parc St Vincent, dans une ambiance détendue.
100 joueurs déçus quand ils ne gagnaient pas, mais tellement heureux quand ils terminaient les premiers une ligne ou la carte, de partir avec l'un des nombreux lots mis en jeu.
Le bureau et les membres de l'Amicale remercient toutes les personnes présentes et celles qui ont permis que cet après-midi soit une réussite une fois de plus.

AMICALE PAROISSIALE (SUITE) :

La fontaine de Saint Julien a fait peau neuve !!!
Grâce à un don de Jean VACCARI (mari de Monique Moreau et père de Marie-Pierre récemment décédées), la fontaine St Julien a été restaurée :

- la statue par José TRIMOULET, compagnon du devoir dit « la persévérance d'Orléans »,
- la croix sur la fontaine par Arthur DA ROCHA, et tout le reste des travaux par les employés communaux.

Un grand merci à tous !!!!!

Enfin nous rappelons que le Parc Saint-Vincent et son chapiteau, peuvent être réservés pour toute manifestation personnelle ou associative, auprès de Lucette DEZELU, notre trésorière, au 02 54 98 80 02

Le Bureau de l'Amicale.

COMITE D'AIDE AUX PERSONNES AGEES :

Le comité d'aide aux personnes âgées remercie toutes les personnes qui sont venues jouer aux lotos à la salle des fêtes et au parc St Vincent, participant ainsi à la distribution de bons d'achat à nos personnes âgées.

ECHO DE LA SOLOGNOTE :

Nous commençons la saison 2014-2015 avec 40 seniors dont 12 nouveaux joueurs et 1 arbitre. Après un bon départ, 3 victoires sur 3 matches, l'équipe 1 vient de subir 3 défaites et se classe 6e de sa poule en 2e division, l'objectif de la saison étant de se maintenir dans cette division, il va falloir se reprendre et renouer le plus rapidement possible avec la victoire.
L'équipe réserve quant à elle est à la deuxième place dans sa poule de 4e division avec 4 victoires, 1 nul et 1 défaite l'objectif étant d'accéder à la division supérieure.Concernant les jeunes qui sont au nombre de 18, une entente a vu le jour avec nos voisins de SALBRIS, ce qui nous permet de faire jouer les enfants dans leur catégorie d'âge et leur niveau de football. 3 équipes sont engagées sous le nom de SOUESMES en U13 - U11 et U7.

Les débuts sont prometteurs pour les U7 très appliqués. Les U13 et U11 progressent et continuent leur apprentissage.

Je vous rappelle que vous pouvez retrouver toutes les informations du club (photos, compte-rendu des matches, etc..) sur notre site :
www.club.quomodo.com/lasolognotedesouesmes/

Les dirigeants se joignent à moi pour vous remercier de votre présence de plus en plus nombreuse au stade.

Yves THARAUD

ÉCHOS DE SOUESMES LOISIR ANIMATION

- **Fête Nationale :** Comme chaque année la fête nationale a réuni de nombreuses personnes pour le repas champêtre, le feu d'artifice et le bal. L'après-midi les jeux ont réjoui tous les enfants venus en grand nombre.

Encore un grand merci à tous les bénévoles à qui nous faisons appel pour l'organisation de cette manifestation (montage, démontage, restauration, buvette …), ainsi qu'aux services techniques de la mairie.

- **Brocante Vide-Grenier du 7 septembre :** Cette brocante a réuni près de 90 exposants dont une bonne trentaine de Souesmes, et ce par une belle journée ensoleillée. De nombreux visiteurs sont venus flâner, à la recherche de l'objet rare. Rendez-vous est donné au 6 septembre 2015.

- **Randonnée « La Bruyère » du 21 septembre :** La randonnée de la Bruyère a rassemblé sur les chemins autour du village une centaine de marcheurs. Tous ont apprécié les trois parcours proposés, ainsi que le ravitaillement. La prochaine randonnée « Le bois sent bon » aura lieu le 19 avril 2015.

- **Décors de Noël :** Comme chaque année, les membres de Souesmes Loisir Animation accompagnés des employés communaux et des membres bénévoles ont mis en place les décors de Noël afin d'égayer notre village.

- **Visite du Père Noël :** Le Père Noël sera dans notre village le dimanche 21 décembre de 10h30 à 12h00. Tous les enfants sont invités à venir le rencontrer. Comme chaque année, sa boîte aux lettres sera installée place de l'église face à la boulangerie.

- **Le mot du Président :** A l'aube de cette nouvelle année 2015, permettez-moi au nom de Souesmes Loisir Animation, de vous présenter Souesmoises et Souesmois, nos meilleurs vœux de bonheur et de santé.

Encore une fois un grand merci à toutes les personnes qui participent à l'animation de notre village. Malheureusement, notre équipe se fait vieillissante, si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, n'hésitez pas, nous vous accueillerons avec plaisir.

LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Vacances d'été 2014 :
Notre accueil de loisirs a accueilli durant ces vacances 70 enfants. C'est autour du thème «Chouette nature » que les enfants ont évolué durant ces vacances.

Au programme :
Préparation d'un spectacle de fin de Centre, intervention de Quentin (Fun sport), activité équestre à l'Alméria parc, piscine, campings (Souesmes et Salbris), rencontres intercommunales autour de jeux de motricité et d'un spectacle féérique pour les -6 ans à Theillay et d'une rencontre à l'Alméria (Salbris) afin de découvrir leur studio de cinéma (costumes, sellerie, chevaux) et de nous présenter une séquence de cascades pour les +6 ans, passerelle Oxy-jeune pour les 10-12 ans sur Salbris : jeux aquatiques le matin, tir à la cible et billard l'après-midi.

Les cuisines, les activités manuelles et nos grands jeux sont venus compléter le planning du mois.

LES ECHOS DE L'ACCUEIL DE LOISIRS (SUITE) :

Activité au centre équestre

Sorties : Visite des jardins de Chaumont/Loire et sentier pieds nus/Tir à l'arc 3D à Chouzy/Cisse, Baignade naturelle à Mont-Près-Chambord

Visite des jardins de Chaumont/Loire

Des activités spécifiques ont été organisées pour le groupe des préados et des ados :

	Groupe des 10-12 ans	Groupe des 8-9 ans
Date	7 au 11 juillet	21 au 23 juillet
Lieux du camping	Camp tipi à l'Alméria de Salbris (2 nuits) Salle des fêtes de Souesmes (1 nuit à cause du temps)	1 nuit dans la salle des fêtes et 1 nuit sous tente à Souesmes
Nombre de participants	16	15
Activités	Piscine, activités équestres, tir à l'arc, thèque, visite des studios de l'Alméria	Golf, fun sport, activité équestre, cinéma

Camp des Préados à l'Alméria

Vacances de la Toussaint :
Une quarantaine d'enfants ont découvert la magie des livres et de la nature durant ces vacances.

Au programme :
Ateliers de cuisine avec la création d'un livret, tour de magie, activités autour d'halloween (préparation d'un repas, déguisement et bal), bibliothèque, réalisation pour le marché de Noël (d'oiseaux frileux, de pendentifs en plastique fou, de senteurs d'hiver, d'hérissons…), Jeux extérieurs (Molki, disc golf, gamelle…)
Intervention de Marie de la fédération de chasse du Loir-et-Cher qui a fait découvrir aux plus jeunes les traces et indices de présence des animaux avant de réaliser des moulages d'empreintes en pâte à sel. Pour les plus grands, ils se sont intéressés aux arbres de nos forêts par une approche sensorielle et ludique puis ont réalisé des feuilles en papier recyclé.
Sorties : Visite du château de La Ferté-St-Aubin avec un atelier des petits chefs et dégustation de madeleines, piscine de Salbris, cinéma de Vierzon, golf de Nançay.

Visite de la cuisine du Château de la Ferté Saint Aubin et dégustation des madeleines

Quelques dates à retenir concernant l'ouverture des accueils de loisirs de l'année 2015 :
- vacances de février du 23.02.15 au 06.03.15
- vacances de Printemps du 27.04.15 au 07.05.15
- vacances d'été du 06.07.15 au 31.07.15

Les inscriptions se feront toujours 1 mois avant pour les petites vacances et 2 mois avant pour les grandes. Tous ces accueils fonctionnent par journée entière ou par demi-journée. Un accueil péri-loisirs est mis en place de 8h à 9h30 et de 17h30 à 18h30.

Pour finir…
Notre association profite de ce bulletin pour présenter ses meilleurs vœux pour l'année 2015 et remercie toutes les personnes qui ont contribué au bon déroulement de nos différents accueils et de nos manifestations.

Joyeux Noël et bonne année à tous

À propos de...

CONCILIATEUR DE JUSTICE :
Un conciliateur de Justice se tient à la disposition des particuliers - PERMANENCES au Pôle Social de SALBRIS - 02 54 94 10 55

Rappel

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET EMBALLAGES RECYCLABLES :

Pour l'ensemble de la commune - voir calendrier du SMICTOM

- La collecte des DECHETS MENAGERS (bacs à couvercle bordeaux) s'effectue ***le mardi matin.***
- La collecte des emballages recyclables (bacs à couvercle jaune) s'effectue ***le mercredi matin tous les quinze jours*** (chaque semaine impaire).

Pensez à sortir vos déchets ménagers ou emballages recyclables la veille au soir de la collecte.

DÉCHÈTERIE :

Rappel des jours et heures d'ouverture :

- le lundi de 8h00 à 12h00
- le samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS :

Les encombrants seront collectés aux dates suivantes : ***28 mai 2015 - 25 novembre 2015***

« Inscription obligatoire par téléphone ou par mail auprès du SMICTOM»
Tous les encombrants doivent être sortis sur le trottoir avant 7 heures.

Pour tout renseignement adressez-vous au SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier au 02 54 88 58 28 smictomdesologne@orange.fr

PASSAGES DE LA BALAYEUSE 2015 :

Mardi 17 et mercredi 18 février
Mardi 21 et mercredi 22 avril
Mardi 9 et mercredi 10 juin
Mardi 11 et mercredi 12 août
Mardi 13 et mercredi 14 octobre
Mardi 8 et mercredi 9 décembre

Intervention à partir de 6h00 le matin et toute la journée. PRIERE DE NE PAS STATIONNER les véhicules le long des trottoirs (ou « à cheval sur les trottoirs »).

« BRUITS DE VOISINAGE »

RESPECTEZ LES HORAIRES : l'arrêté préfectoral relatif aux bruits de voisinage stipule que :

Article 1 : Tout bruit de nature à porter atteinte à la ***tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme,*** par sa durée, sa répétition ou son intensité, causé sans nécessité ou dû à défaut de précaution - ***est interdit de jour comme de nuit.***

Article 6 : Propriétés privées - Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ***ne peuvent être effectués que :***

- les jours ouvrables de : 8h30 à 12 h et de 14h à 19h
- les samedis de : 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de : 10h à 12h

LEGISLATION DEJECTIONS CANINES :

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, ***les déjections canines sont interdites*** sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.
Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, ***l'infraction est passible d'une contravention de 2e classe (35 €).***

URBANISME :

Tous travaux quels qu'ils soient : agrandissement, véranda, clôture, abris etc…doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou de demande préalable. Les documents correspondants sont à demander en Mairie.

Rappel (suite)

PARCELLES A L'ABANDON :

L'arrêté municipal du 22 octobre 1997 stipule :

Article 1 : Les travaux de nettoyage des parcelles laissées à l'état d'abandon, situées en UA et UB du Plan Local d'Urbanisme doivent être effectués chaque année ***avant le 30 Juin.***

Article 2 : A défaut d'exécution, une mise en demeure, par lettre recommandée, sera adressée au propriétaire.

DECHETS VERTS :

Le brûlage à l'air libre des déchets verts produits par les particuliers est interdit (article 84 du règlement sanitaire départemental).

Il s'agit des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillements et autres pratiques similaires.

Pour vous débarrasser de vos déchets verts, vous devez les apporter à la déchèterie ou utiliser le broyage ou le compostage quelle que soit la période de l'année.

RAPPEL DES REGLES POUR UNE MEILLEURE VISIBILITE AU BORD DES ROUTES :

Concernant les plantations :
Il est interdit de planter des arbres ou haies en bordure des voies communales à moins de 2 mètres pour les plantations de plus de 2 mètres de hauteur à moins de 0,50 mètre pour les plantations inférieures à 2 mètres de hauteur.

Cette distance est calculée en limite de voie publique (toutes dépendances comprises).

Conformément à l'article 64 de l'arrêté du 30 mars 1967 et ainsi qu'aux articles 53 et suivants du décret du 14 mars 1964 - Article 671 du code civil.

Concernant l'élagage et l'abattage des arbres et haies :
Les arbres, branches, racines qui débordent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires ou fermiers.

Les haies doivent être taillées de manière que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal (ou ses dépendances) ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage… des arbres situés sur les propriétés riveraines.
En cas de danger grave ou imminent, le Maire peut prescrire toutes mesures de sûreté exigées par les circonstances, décider l'abattage des plantations privées présentant un danger pour la sécurité publique (en vertu de l'article L. 2212-4 du code général des collectivités territoriales).

Lorsque les démarches amiables sont sans effet, le Maire adresse au propriétaire une lettre le mettant en demeure de faire cesser le danger.
Faute de résultat dans le délai demandé, le Maire peut, par arrêté, faire procéder d'office à l'abattage.
Ce délit est passible d'une amende de 5e classe (1 500 €) conformément à l'article R.116-2 du code de la voirie routière (« en l'absence d'autorisation, le fait d'avoir établi ou laisser croître des arbres ou haies à moins de 2 mètres de la limite du domaine public routier »).
De plus, les infractions à un arrêté de Police du Maire (article R 610-5 du code pénal) sont sanctionnées par une amende de 1re classe (38 € selon l'article 131-13 du même code).

DETECTEURS DE FUMEE OBLIGATOIRES EN 2015 :

L'Assemblée Nationale et le Sénat ont adopté la loi n°2010-2380 du 9 mars 2010 visant à rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans tous les lieux d'habitation.

En effet, le nombre d'incendie dans les habitations a doublé ces 20 dernières années soit 250000 incendies par an. Le nombre de victimes est de 800 morts et de plus de 10000 blessés par an. 80% des décès sont dus à l'intoxication par la fumée. 2/3 des victimes succombent asphyxiées dans leur sommeil

L'occupant du logement, qu'il soit propriétaire ou locataire doit installer au moins un détecteur de fumée dans son appartement ou maison. Dans certains cas l'obligation incombe uniquement au propriétaire : locations meublées, locations saisonnières, foyers et les logements de fonction.

L'installation doit se faire avant le 8 mars 2015 et la compagnie d'assurance habitation doit être prévenue. Les détecteurs doivent être certifiés selon la norme EN 14604 (source Legifrance.gouv.fr)

Infos...

LE FRELON ASIATIQUE :

Introduit en France certainement en 2004, via des importations de Chine, il a été découvert pour la 1re fois dans le Lot et Garonne en 2005. Aujourd'hui, il est présent dans notre commune.

Quels sont les impacts sur l'Homme ?

Peu agressif envers l'homme lorsque le frelon est seul, il convient de faire très attention à l'approche d'un nid.

Comment le reconnaître ?

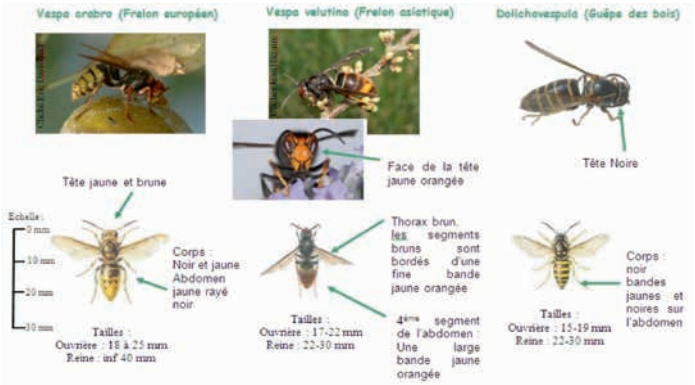

Que faire si l'on trouve un frelon ou un nid ?

❶ Il se situe dans les arbres (voire en haut des arbres), sous les toits et dans des cavités.
Il est plutôt sphérique lorsqu'il est contruit à l'abri et en forme de goutte d'eau en extérieur avec une sortie sur le coté.

❶ ❶

❷ ❷

❷ Le nid est développé rapidement :
- en avril : nid de fondation par la Reine
- en juillet : le nid peut avoir la taille d'un ballon de football
- en octobre : il peut atteindre 1 m de haut - 80 cm de largeur avec 10 000 à 12 000 alvéoles…

Ne cherchez pas à le détruire par vous-même, prenez-le en photo, repérez bien son emplacement et prévenez la mairie qui vous informera de la marche à suivre.

ADIL 41

Informations neutres et gratuites sur le logement et la maîtrise de l'énergie par l'ADIL 41/Espace Info Energie.

Vous êtes locataire, propriétaire, bailleur…
Vous avez un projet de de rénovation, de construction, de location, d'achat, de vente…
Vous vous interrogez sur vos droits et vos obligations…
L'ADIL de Loir-et-Cher - Espace Info Energie est une association qui vous informe, vous conseille et vous guide gratuitement sur :
- l'amélioration de l'habitat, les aides financières
- la maîtrise de l'énergie, les énergies renouvelables
- l'accession à la propriété, les prêts immobiliers
- la fiscalité immobilière, les règles d'urbanisme
- les rapports locatifs, les impayés de loyers,…

L'ADIL est également instructeur du Fonds Local d'Aide aux Accédants en Difficulté (FLAAD) qui permet d'accorder, sous conditions, des aides aux particuliers qui rencontrent des difficultés dans le paiement de leur mensualité de crédit souscrit pour leur habitation principale située dans le Loir-et-Cher. Si vous tes dans cette situation, contactez nos juristes pour plus d'information.

L'ADIL 41 a été désigné guichet unique d'information (Point Rénovation Info Service) pour répondre à toute question juridique, financière et technique liée à un projet de rénovation énergétique d'un logement

Si vous souhaitez rénover votre logement, les conseillers de l'ADIL 41 EIE vous apporteront des conseils juridiques et techniques : différence entre les matériaux, modes de chauffage, énergies renouvelables, étude de devis,… Les conseillers étudieront avec vous les différentes possibilités de financement en fonction de votre situation et de votre projet. De manière générale, les juristes et les conseillers en énergie de l'ADIL 41 EIE vous renseignent sur toutes les questions que vous vous posez sur le logement et la maîtrise de l'énergie. Tous nos services sont neutres, gratuits et objectifs. Parce que nous n'avons rien à vous vendre, nous vous donnons le bon conseil !
N'hésitez pas à nous contacter :

ADIL 41- Espace Info Energie
Cité administrative - Porte C
34, avenue du Maréchal Maunoury - 41000 Blois
Du lundi au jeudi 9h00 - 12h30 / 13h45 - 17h30
Fermé au public le mardi matin
Le vendredi 9h00 - 12h30 / 13h45 - 17h
Tél. 02 54 42 10 00 - Fax : 02 54 42 13 00
adileie41@wanadoo.fr / http://www.adil41.org

Dans un souci de proximité et grâce aux partenariats avec les communes et les communautés de communes, l'ADIL 41 - Espace Info Energie assure également une permanence juridique sur cinq communes du Département (Lamotte-Beuvron, Romorantin-Lanthenay, Salbris, Vendôme, Selles-sur-Cher) et les conseillers en énergie sont sur Vendôme deux vendredis par mois.

Le recensement

Qui - Quand ?

- Dans les trois mois suivant leur 16e anniversaire (*),

Pourquoi ?

- Pour être convoqué à la **Journée défense et citoyenneté** à partir de 17 ans,
- Qui leur permettra de se présenter à tout examen public ou concours tels que le Bac, le permis de conduire, fonction publique, etc.…

Comment ?

- En se déplaçant en mairie
- Sur internet **(www.mon.service-public.fr)** lorsque la mairie est raccordée.

Pour en savoir plus

- Sur Internet **http://www.defense.gouv.fr/jdc/parcours-citoyennete/recensement**
- Sur la page facebook : « Parlons Défense »

(*) Après ce créneau, tout recensement est possible mais il engendrera un décalage dans la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement intervient à l'âge de 16 ans. Acte volontaire et obligatoire, il concerne **tous les jeunes Français, filles et garçons.**
Cette démarche s'effectue auprès des services municipaux du lieu de résidence. Les listes de recensement préparent et facilitent l'inscription des jeunes sur les listes électorales.
Jusqu'à 18 ans, l'attestation de recensement est indispensable pour s'inscrire à tout examen placé sous le contrôle de l'autorité publique (BEP, CAP, baccalauréat, conduite accompagnée…).
Entre 18 et 25 ans, c'est le certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) qui est exigé pour s'inscrire à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique, y compris le permis de conduire.

Centre du Service National d'Orléans
Quartier Bellecombe
BP 32521 - 45038 ORLEANS CEDEX 1
Tel : 02 38 65 21 32 (accueil) - Fax : 02 38 65 21 15
csn-orleans.sec.fct@intradef.gouv.fr
(pour l'échange d'informations)

PRESENCE VERTE TOURAINE

Une simple pression sur le déclencheur porté autour du cou ou du poignet, pour un secours immédiat. 7j/7 - 24h/24

Sortie d'hôpital, chute, malaise, angoisse …

PRESENCE VERTE : une réponse adaptée à chaque situation.

LA TELEASSISTANCE

Toujours plus soucieuse de la sécurité de ses abonnés, PRÉSENCE VERTE propose :

- le détecteur de fumée et de monoxyde de carbone communiquants, le balisage lumineux

Dans le cadre du Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011, l'installation de détecteurs de fumée normalisés est obligatoire dans tous les lieux d'habitation, avant le 08 mars 2015.

Relié à la centrale d'écoute de PRÉSENCE VERTE, le détecteur de fumée communiquant assure une transmission directe de l'alarme. Une prise en charge par nos services garantit ainsi l'arrivée immédiate des secours.
Les détecteurs de monoxyde de carbone sont également disponibles.

Recommandé par les professionnels de santé dans le cadre de la prévention des chutes, PRÉSENCE VERTE propose l'installation du balisage lumineux.

- la téléassistance mobile

En cas de déclenchement d'alarme, la centrale d'écoute de PRESENCE VERTE géolocalise immédiatement l'abonné et envoie sur place les secours adaptés. Ce service est disponible en France métropolitaine.

PRESENCE VERTE TOURAINE

Agence de Loir-et-Cher
19 Avenue de Vendôme - 41000 BLOIS
☎ 02.54.44.87.26
pv41@presenceverte.fr

Agence d'Indre-et-Loire
5 rue du 66ème Régiment d'Infanterie - 37000 TOURS
☎ 02.47.31.61.96
pv37@presenceverte.fr

N°Cristal 09 69 39 38 38

www.presenceverte.fr

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

Médecin (Dr DUJON)	02 54 98 83 97
Pharmacie (Mme FERRAND-LERICHE)	02 54 98 82 64
Infirmière (Mme PICOT)	02 54 88 93 66
	06 30 64 08 52
ADMR Salbris	02 54 88 88 00
Taxi de la Petite Sauldre	02 54 98 88 12
(Mr Cyrille GAGNEPAIN)	06 11 76 73 92
Pompiers	**18**
Gendarmerie	**17**
SAMU	**15**
Ambulances Jaillat - Salbris	02 54 97 00 84
	02 54 97 04 93
Gare SNCF - Salbris	02 54 97 00 05
La Poste - Souesmes	02 54 98 83 64
E.D.F dépannage électricité	09 72 67 50 41
Accueil Raccordement Electricité	08 10 05 17 78
Urgence Sécurité Gaz : appeler GrDF	08 00 47 33 33
Pour le raccordement au gaz naturel :	09 69 36 35 34
Electricité ou gaz naturel	
GDF SUEZ DolceVita	09 69 32 43 24
	ou www.gdfsuez-dolcevita.fr
Service eau et assainissement	
Centre Service Clients - Nantes	09 69 32 35 29
Ecole de Souesmes	02 54 98 82 95
Ecole de Pierrefitte	02 54 88 61 22
Accueil de Loisirs	02 54 98 80 63
Restaurant scolaire Souesmes	02 54 95 78 59
Restaurant scolaire Pierrefitte	02 54 88 63 05

Conception et impression **IMPRIMERIE PELLÉ** 02 54 97 07 19 - 1411 0481 - Ne pas jeter sur la voie publique